

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2025

Date de convocation : 04/06/2025
Date d'affichage : 04/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 14 dont 4 pouvoirs
Votants : 18

Le dix juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – M. HERBAUT Jean-Jacques - Mme COCHARD Aurore – Mme CAIL Marie-Béatrice – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne - Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle – M. DUPONT Jérôme

Etaient absents excusés :

M. DELVALLEE Pascal a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
Mme VANDY Hélène a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès
Mme BORGES Perrine a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
M. LEMIRE Régis – Mme CRETON Stéphanie – Mme DECOTTE Valérie - M. BEAUVILAIN Dylan – M. DELON Patrick

OBJET : Création d'un poste à 20 heures en Parcours Emploi Compétences (P.E.C) pour le service animation

Le rapporteur informe l'assemblée :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement ; un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap Emploi...).

Dans ce cadre, et considérant l'augmentation des effectifs en cantine et garderie périscolaire, Monsieur le Maire propose de créer un poste supplémentaire, en Parcours Emploi Compétences :

- **Au service Animation (1 poste à 20h)**
1 poste à partir du 15 juin 2025

Le rapporteur propose à l'assemblée réunie, de l'autoriser à signer les conventions avec l'une des structures, ainsi que les contrats de travail à durée déterminée.

Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le
ID : 059-215904673-20250611-2025_17-DE

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Avec 18 VOIX POUR

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » selon le calendrier proposé ci-dessus.

Et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **PRECISE** : - que ce contrat sera d'une durée maximale de 9 mois.

- que la durée de travail est fixée à 20 h par semaine.

- **INDIQUE** que leurs rémunérations seront fixées sur la base minimale du SMIC horaire (au taux en vigueur) multiplié par le nombre d'heures de travail.

Actuellement, pour les contrats PEC, les employeurs peuvent bénéficier d'une prise en charge selon les taux en vigueur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement et à signer avec l'une des structures, la convention et le contrat de travail de cet agent sur un contrat en Parcours Emploi Compétences d'une durée maximale de 9 mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 11 Juin 2025
M. DETRAIT - Maire

